

Subvention aux particuliers pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) Année 2015

Dans le cadre de sa politique de développement des modes alternatifs à la voiture, la Métropole accorde aux particuliers une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Cette aide est versée aux résidants de la Métropole et ayant des conditions de revenu respectant les plafonds de revenus indiqués ci-dessous.
Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite d'un plafond de 300 €.
Les bénéficiaires de l'aide doivent s'engager à ne pas revendre le vélo pour lequel la subvention a été perçue pendant deux années à compter de la date de versement de la subvention.
La subvention est nominative et peut être versée à tous les membres du foyer fiscal dans la limite d'une seule demande par personne pendant une période de 10 ans.

Les conditions pour pouvoir bénéficier de la subvention :

- **Être un particulier, majeur et résidant de la Métropole**
- **Conditions de revenu :**

Composition du foyer fiscal	% plafond CMUC	A titre d'exemple, barème valable au 01/09/2014
1 personne	150 %	12 968 €
2 personnes	165 %	14 264 €
3 personnes	180 %	15 561 €
4 personnes	185 %	15 993 €
5 personnes	190 %	16 426 €
Par personne plus	+ 15 % du plafond CMUC	

Les justificatifs à fournir pour toute demande :

- La photocopie d'une pièce d'identité au nom du demandeur et en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 moins (facture eau, EDF, téléphone)
- La photocopie de la facture d'achat acquittée du vélo à assistance électrique neuf, libellée au nom du demandeur et dont la date indique un achat effectué à partir du 1er janvier 2015
- L'avis d'imposition de l'année 2014 détaillant le revenu imposable et le nombre de personnes composant le foyer
- La photocopie du livret de famille pour les membres composant le foyer
- L'engagement de non revente complété, daté et signé du demandeur attestant que le vélo ne sera pas revendu dans un délai de 2 ans à compter de la date de versement de la subvention (voir page suivante)
- Un RIB

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante :

Métropole Rouen-Normandie
14 bis Avenue Pasteur
CS 50589
76006 ROUEN Cedex



Subvention aux particuliers pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) Année 2015

Engagement de non revente

Je soussigné(e) ………,

Demeurant (adresse complète)……………………………………………………………………………………

………,

m'engage à ne pas revendre mon vélo dans un délai de deux ans à compter de la date de versement de la subvention.

Fait à ……………………………………, le……………………………

Signature :